



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 14437

Texte de la question

Depuis des années, les parents d'élèves, les enseignants, le corps médical et leurs organisations protestent devant l'insuffisance des crédits alloués à la santé scolaire. De ce fait, la situation sanitaire des enfants et des adolescents devient de plus en plus préoccupante. Alors que le chômage, les revenus insuffisants que connaissent des millions de familles leur imposent une réduction de leur dépense de santé, il est indispensable que l'école soit un lieu pouvant garantir aux enfants le droit à la santé. Aussi, M François Asensi demande à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale de prendre toutes les mesures nécessaires pour la reprise du recrutement des médecins scolaires, la création d'un statut de fonctionnaire, d'entreprendre une véritable politique de prévention au sein de l'éducation nationale. En ce sens, il soutient les actions des personnels et de leurs organisations.

Texte de la réponse

Reponse. - En vertu de la répartition des compétences gouvernementales arrêtées lors du rattachement de la santé scolaire au ministère de l'éducation nationale au 1er janvier 1985, ce département s'est vu transférer les emplois d'infirmière et d'assistante sociale. Le ministère de la solidarité continue à assurer la gestion des médecins et du personnel de secrétariat qui demeurent mis à la disposition du service de santé scolaire. Compte tenu des difficultés générées par cette situation, notamment en matière de maîtrise des moyens en personnel, des contacts ont été pris récemment avec le ministre de l'éducation nationale en vue de réunifier la gestion de l'ensemble des personnels travaillant dans ce service et de la placer totalement sous sa responsabilité. Cette proposition s'accompagne d'une réflexion sur la situation des médecins de santé scolaire dans la mesure où le transfert des emplois pourrait être l'occasion d'une consolidation statutaire. Bien entendu, cette réflexion d'ensemble porte également sur la situation des médecins vacataires. C'est donc dans ce cadre que des solutions pourraient être recherchées pour remédier à la situation préoccupante du service de santé scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Asensi François](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14437

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2649